

## **PV CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le 20 octobre à 21h00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Jean BOISSIERES, Maire.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SILLIEN

Etaient présents : **Mmes BARRERE. BESSON. DEBIEU FAYOLLE. FOUQUET. REVERCHON-PFISTER. SABALZA MM. BOISSIERES. FEVRIER-MUZARD. MALRIEU. NEBOUT. OLMOS. PERES. SILLIEN.**

Avaient donné procurations : **H. CHARLET à JL. SILLIEN et de A. ROUX à P. FEVRIER-MUZARD**

Date de la convocation : 14 octobre 2015

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il rappelle que la note de synthèse, document non obligatoire, n'a pas été jointe à la convocation cette fois-ci. Il propose ensuite que le procès verbal du 22 septembre 2015 soit approuvé par le Conseil Municipal.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident d'adopter le procès verbal du 22 septembre 2015 à la majorité absolue (2 abstentions).

### **1. PARTICIPATION / SUBVENTION GALA DE DANSES DE SALON**

- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commission culture et animation, en partenariat avec SAINT-PAUL ROCK AND ROLL a organisé en mai un gala de danses de salon.
- L'ensemble des frais ont été réglés par l'association et le remboursement a été fait dans un premier temps sur le compte Fêtes et cérémonies.
- La perception a refusé dans la mesure où nous n'avons pas signé de convention de partenariat en amont avec validation du Conseil municipal.
- Elle demande que la somme convenue, soit 697.19€, soit versée sous forme de subvention exceptionnelle. Les crédits nécessaires sont prévus dans le budget 2015.
- Pour cela, le conseil doit se prononcer.
- Après discussion, à l'unanimité, le Conseil municipal accepte Le versement d'une subvention et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire.

### **2. MODIFICATION N°4 PLU – délibération complémentaire**

- Monsieur le Maire rappelle que cette modification vise à ouvrir à la construction des terrains en continuité du dernier lotissement, près du cimetière, dont un terrain communal qui nous permettrait de dégager des fonds propres pour le financement de projets communaux (école, médiathèque, Boère...).
- Nous devons compléter la délibération prise en juillet 2015 afin d'argumenter la décision de cette ouverture : pas d'autres terrains de même superficie, desservis par les réseaux...

#### ***Intervention de Sophie DEBIEU FAYOLLE***

- Un nouvel article de la loi impose depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015 de faire l'inventaire de toutes les zones disponibles à la construction et d'argumenter à partir de celui-ci l'ouverture de nouvelles zones.
- Le plan avec les zones urbaines, à urbaniser, disponibles ou non, construites depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 (T0 du SCOT) est présenté.



- Intermarché doit passer en commission départementale concernant son projet de déplacement et d'agrandissement de son magasin, le devenir de l'ancien et notamment les problèmes d'accès, de giratoire...

**Intervention de Jean-Louis MALRIEU**

- Pour ce dernier point (le giratoire), la commune a dû prendre un assistant au maître d'ouvrage et obtenir un accord de principe du Conseil Départemental, pole voirie sur la base d'un avant projet chiffré.
- Présentation de l'avant projet réalisé par URBALINK et proposé au Conseil Départemental.
- Celui-ci nous demande de signer une convention permettant de définir le cadre juridique, les modalités financières et les conditions techniques de cette opération.
- Monsieur le Maire lit la convention et demande au Conseil municipal de se prononcer, étant entendu que l'on est au stade du projet et que l'investissement ne sera réalisé que sous réserve de l'aboutissement du projet de déplacement et d'agrandissement d'Intermarché.
- Après discussion et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental et à signer tout document relatif à ce dossier.

## 5. QUESTIONS DIVERSES

### a. ECLAIRAGE DE NOEL

- Il sera réalisé pour un montant de l'ordre de 3 500 € avec une installation début décembre.
- Oui à la majorité.

### b. INFOS CCSG

- La CCSG a voté pour le Pole d'Equilibre Territorial et Rural – PETR.
- Le Préfet a présenté la fusion entre la Communauté de Communes des Coteaux de Cadours – CCCC –et la CCSG. Monsieur le Maire rappelle les différents problèmes évoqués lors du dernier conseil municipal concernant les compétences (notamment pour les ordures ménagères -redevance pour CCCC et taxe pour CCSG - et les affaires scolaires qui sont de la compétence CCCC et pas CCSG)

### c. ACTIVITES

- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 17h00 le 11 novembre.
- Belote et jeux de sociétés le 24 octobre à 14h00.
- Exposition peintures et sculptures Mme DINSE les 21 et 22 novembre 2015.

### d. DIVERSES INFORMATIONS

- Nous sommes toujours en attente des documents du Comité des fêtes.
- Un permis d'aménager modificatif a été déposé concernant le lotissement Le Clos des Chênes sur les terrains « Amoureux » à la suite du refus d'un des voisins de signer le document de bornage.

**La séance est levée à 22 heures 35.**